

## INFORMATIONS QUOTAS 20% (Année Universitaire 24-25)

### OUVRANT DROIT Inscription M2 : QUOTAS 20% :

- Candidats titulaires **d'un diplôme** de niveau bac + 4 délivré par un établissement d'enseignement supérieur ou d'un titre étranger reconnu équivalent.
- Candidats titulaires **d'un diplôme** de niveau bac + 5 délivré par un établissement d'enseignement supérieur ou d'un titre étranger reconnu équivalent.
- Candidats titulaires **d'un diplôme** en Sciences Médicales délivré par un Établissement d'enseignement supérieur ou d'un titre étranger reconnu équivalent.

### DOSSIER À FOURNIR POSTULANTS QUOTAS 20% :

Le candidat aux études de **première ou de deuxième année de master** doit être **déposé en ligne** sur une plateforme numérique dédiée de l'établissement : sur le site de la FSB à partir du **03 septembre 2024 au 10 septembre 2024**

- Une lettre de motivation
- Le relevé de notes du baccalauréat :
- Le diplôme de graduation ;
- Les relevés de notes du cursus universitaire.
- Un certificat de bonne conduite délivré par l'établissement d'origine.

### RECOURS

Un délai de **(03) jours ouvrables** est accordé pour la réception d'éventuels recours. La CCO doit **répondre aux candidats concernés dans un délai de deux (02) jours ouvrables**.

### INSCRIPTIONS

Les candidats retenus doivent procéder à leur inscription au sein de l'établissement universitaire, dans un délai n'excédant pas **07 jours après la proclamation définitive des résultats**

#### Lors de son inscription finale :

**QUOTAS 80%** : le candidat issu de l'établissement d'accueil doit justifier **uniquement le paiement des droits d'inscription en ligne**.

**QUOTAS 20%** : Le Dossier d'inscription final doit comporter les pièces suivantes :

- **L'original du relevé de notes du baccalauréat ou du titre étranger reconnu équivalent**
- **La copie du diplôme donnant droit à l'inscription au master (Licence ou équivalent);**
- **Les copies des relevés de notes de tout le cursus universitaire**
- **Le justificatif de paiement des droits d'inscription.**
- **Autorisation de l'employeur pour les candidats salariés**
- **Non Affiliation (CNAS) pour les candidats non-salariés**